

Par qui passer pour ma création d'entreprise ?

Par **AntoineR**, le **26/03/2020** à **18:43**

Bonjour,

Je souhaite bientôt créer ma société et je réfléchis à la meilleure manière de faire.

J'hésite entre plusieurs solutions, passer par un site internet comme : <https://www.legalstart.fr/> , <https://www.captaincontrat.com/> ou <https://tool-advisor.fr/creation-entreprise/comparatif/>

Ou un expert comptable sur internet type <https://wity.fr/> ou <https://www.l-expert-comptable.com/>

Ou encore un cabinet un cabinet d'avocat, habitant à Paris, ça ne devrait pas être compliqué d'en trouver un spécialisé.

Je ne pense pas que ma création de société soit très complexe mais je préfère ne pas le faire tout seul, j'ai plut[^]pt besoin d'être rassuré que d'avoir beaucoup de conseils, avez-vous des recommandations ? Je ne cherche pas pas à tout prix le meilleur prix mais plutôt la simplicité et les choses à ne pas faire s'il y en a.

Merci pour votre aide,

Cordialement,

Par **ESP**, le **26/03/2020** à **20:42**

Bonsoir, bienvenue,

La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) a pour mission d'aider l'auto entrepreneur et micro entrepreneur au montage de son auto entreprise et micro entreprise (sauf celle relative à l'artisanat qui se nomme la CMA = Chambre de Métiers et de l'Artisanat)

<http://www.myae.fr/faq/cci-auto-entrepreneur.php>

<https://communication-agefice.fr/>

Par **AntoineR**, le **27/03/2020** à **09:16**

Bonjour ESP,

Merci d'avoir pris le temps de me répondre, j'ai déjà une micro entreprise et je recherche la meilleure solution pour la création d'une nouvelle société (et non pour transformer ma micro en société).

Sauf erreur de ma part, la CCI ne pourra pas m'aider non ?

Bonne journée,

Par **ESP**, le **27/03/2020** à **20:56**

Je n'avais pas compris cela, désolé.

Par **Cathy01**, le **29/03/2020** à **12:51**

Bjr Antoine, bjr ESP,

Mais oui, les CCI sont la aussi pour accompagner dans le cadre du développement de votre activité, notamment avec les CFE (centre de Formation des Entreprises), qui mettent à votre disposition les documents et conseils pour préparer votre dossier de formalité.

Par **AntoineR**, le **20/04/2020** à **08:46**

Bonjour,

MAJ de ma situation : effectivement la CCI est une solution à privilégier, même dans cette période particulière. Pour deux raisons principales : des réponses précises à mes questions et une orientation vers des acteurs de confiance digitaux ou non pour la création d'entreprise, gestion de ma comptabilité ou avocat.

Merci Cathy01 et ESP pour vos retours.